



JE
PARTICIPE!

APPEL À CANDIDATURES

ATTRIBUTION DE PARCELLES INDIVIDUELLES AU SEIN DU FUTUR PARC DES BRUYÈRES



Saint-Etienne-du-Rouvray



Présentation du parc du Champ des Bruyères

Le champ de courses des Bruyères constitue un vaste **espace naturel de 28 hectares au cœur de la Métropole Rouen Normandie**, prisé des promeneurs comme des sportifs. Afin de préserver ce poumon vert de la rive gauche à la charnière de 5 communes (*Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly et Petit-Quevilly*), la Métropole Rouen Normandie va créer un parc naturel urbain qui bénéficiera aux 500 000 habitants de l'ensemble de la Métropole : **Le Champ des Bruyères**.

Les orientations de la programmation du futur parc sont issues d'une large concertation menée avec les habitants et les associations.

Au terme de nombreuses réflexions a émergé le souhait partagé de reconvertir ce site en un parc naturel urbain d'envergure. Déjà desservi par le métro à l'Est, l'accessibilité du parc sera renforcée à l'Ouest par la mise en service de la ligne T4 en 2019 : le parc du Champ des Bruyères se situera à moins de vingt minutes du centre-ville rive droite de Rouen et à une dizaine de minutes du centre-ville rive gauche.

Le futur parc du champ des Bruyères



Les espaces du parc du Champ des Bruyères

Le Champ des Bruyères est un lieu de découverte, de loisirs, de nature et d'agriculture innovante. Des créations artistiques seront disséminées au sein d'une mosaïque d'éléments paysagers propices au dépaysement et à des usages diversifiés.

Les différents espaces du futur parc du champ des Bruyères



Des espaces de grandes pelouses parsemés de bosquets laisseront place à des usages libres (*jeux de ballon, pique-nique...*). Ces espaces seront encadrés par des prairies sauvages, fleuries ou pâturées. Des jardins creux viendront recueillir les eaux de pluie, apportant un milieu plus humide comprenant une mare.

Une forêt comestible s'étendra sur la frange Est proposant aux usagers une cueillette libre de baies et de fruits à coques. Un pré-verger planté d'arbres fruitiers de variétés parfois oubliées, agréable à la promenade, permettra l'organisation de formations sur la taille, la greffe ou l'entretien des arbres. Un espace écologique de réserve constituera un observatoire de la faune et flore présentes sur le site actuel.

Trois aires de jeux de 1000 à 6000 m² pour petits et grands, avec des structures en bois, toboggans, balançoires, ponts de singe, terrains de volley, paniers de basket, tables d'échecs, marelles, tapis de Taïchi...mais aussi une tyrolienne et un tunnel végétal seront situées aux entrées Nord-Ouest, Nord-Est, et Sud.

Un pôle agricole urbain : la ferme permacole du Champ des Possibles

Créée en 2013, l'association « Le Champ des Possibles » a pour objet de concourir au développement d'une agriculture écologique en ville, à travers notamment la sensibilisation du grand public aux enjeux d'une alimentation saine, de la biodiversité, de l'environnement et du lien ville/campagne. Le projet d'implantation repose **sur les principes de la permaculture**, qui respecte et favorise les interactions naturelles et humaines. La ferme permacole comprendra un espace professionnel de cultures maraîchères en agriculture biologique, des potagers d'accueil, un jardin école. L'association se place dans une démarche de transmission des savoirs et de partage qui permettra de contribuer à la dynamique du parc en lien avec l'ensemble des acteurs du site.

Les jardins partagés : les « jardins des Bruyères »

Au sein de ce nouveau parc urbain, un espace dédié au jardinage au naturel sera disponible à partir du mois d'avril 2020. Cet espace est situé en frange Est du parc, le long de la rue du Madrillet mais avant la clôture du parc. À ce titre, il constitue un espace public accessible en permanence.

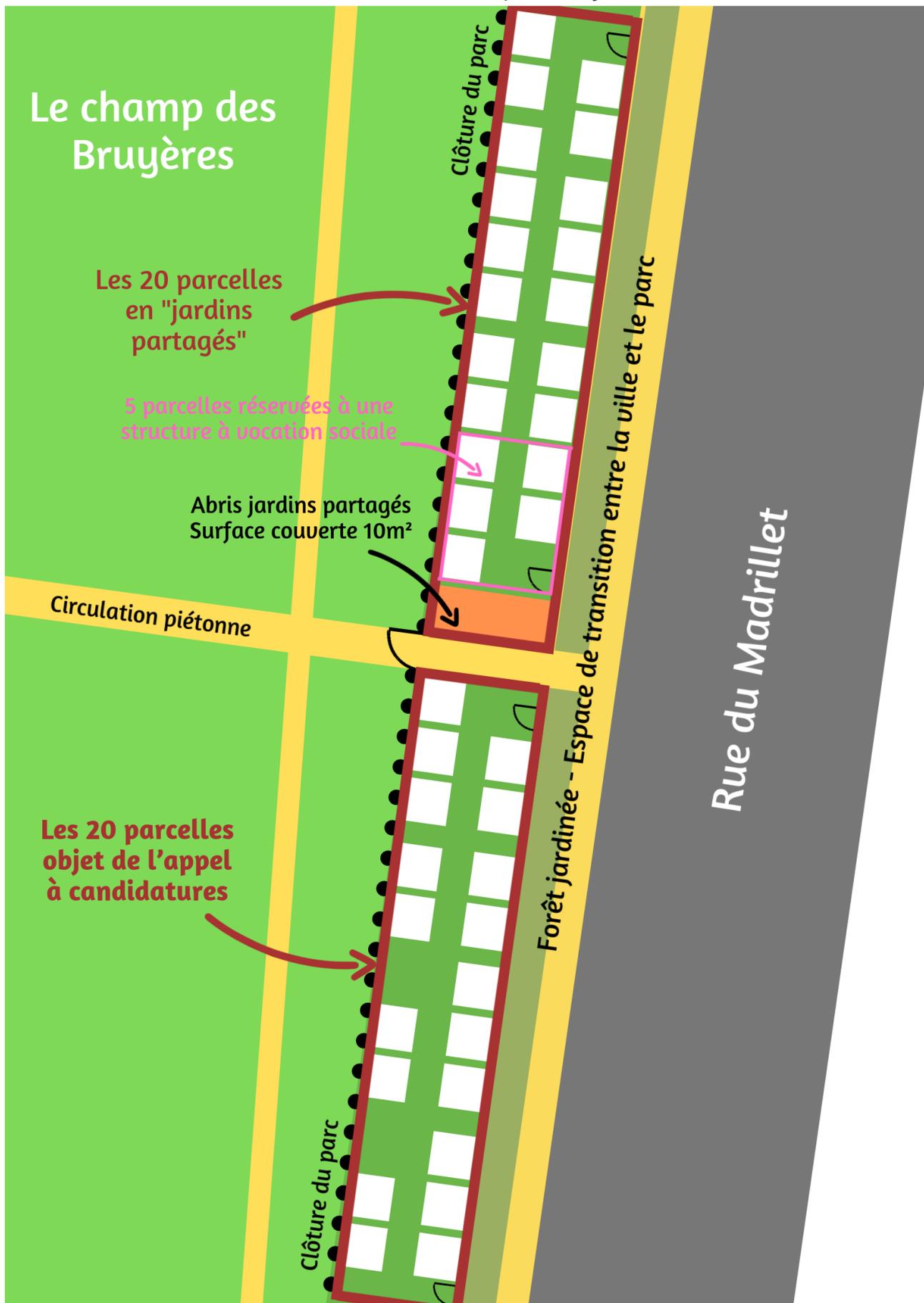
Comme l'illustre le schéma ci-dessous, il comprendra 40 parcelles de 9m², réparties en 3 types d'usage :

- **Quinze de ces parcelles constitueront un jardin partagé** ayant vocation, à terme, à être géré en autonomie par une association, sur le modèle des jardins partagés existant sur le territoire.
- **Cinq parcelles seront attribuées à une structure à vocation sociale, socioculturelle ou socioéducative**, pour y mener un projet d'éducation à l'environnement, d'insertion, de solidarité, d'éducation à l'alimentation, etc.
- **Les 20 parcelles restantes font l'objet du présent appel à candidatures pour leur mise à disposition gratuite à des particuliers, à titre individuel. Les parcelles seront attribuées par convention de 3 ans, renouvelables par tacite reconduction.**

Les équipements mis en place par la Métropole au sein de cet espace des « jardins des Bruyères » sont les suivants :

- **Un abri dont l'usage sera réservé au jardin partagé** : les particuliers attributaires de parcelles individuelles devront organiser le stockage de leurs outils.
- Les eaux de toiture de cet abri seront collectées dans **un récupérateur d'eaux pluviales de 500 litres** et pourront servir à l'arrosage de tous les jardins. **5 pompes Japy** raccordées au réseau permettront l'arrosage à l'arrosoir.
- **Des aires de compostage partagées** permettront la gestion des déchets produits sur l'ensemble des parcelles.

Schéma de localisation des parcelles à jardiner



Toutes les parcelles mises à disposition se présentent sous forme de carrés de 3m*3m, au sein d'un espace délimité mais **non fermé**. Les carrés sont délimités par un cadre en châtaignier, d'une hauteur de 30 cm. Ils seront garnis de terre végétale.

L'ensemble de l'espace de jardinage a vocation à rester ouvert et accessible aux visiteurs du parc : une signalétique invitera les visiteurs au plus grand respect des espaces cultivés. En retour, les jardiniers doivent accepter les aléas liés à la fréquentation du public.

Des jeunes plants et tubercules seront fournis pour le démarrage de la première saison de culture. Il appartiendra aux jardiniers de se procurer les semences et plants pour les années suivantes. Des vivaces aromatiques seront également fournies.

Le site dans son ensemble a vocation à participer à la promotion d'un jardinage écologique, favorisant la biodiversité. **Toutes les cultures devront y être menées en accord avec les principes de la charte des jardins des Bruyères, sans produits chimiques ni intrants de synthèse.** Les personnes répondant à l'appel à projet s'engagent à entretenir le jardin attribué et à participer à l'animation du site.

Calendrier

1. Dépôt des candidatures à compter du 18 mai 2019

Les parcelles sont attribuées en fonction des critères suivants :

- Lieu de résidence : les parcelles seront attribuées prioritairement aux personnes résidant à proximité du champ des Bruyères.
- Type d'habitat : les parcelles seront attribuées prioritairement aux personnes ne disposant pas déjà d'un jardin.
- Disponibilité : les attributaires devront être disponibles, tout au long de l'année, à une fréquence suffisante pour réaliser les travaux saisonniers, pour maintenir en culture leur parcelle, récolter les légumes...
- Expérience du jardin : dans une logique de transmission et de partage des savoirs, les parcelles seront réparties, dans la mesure du possible, entre des jardiniers expérimentés et des jardiniers débutants.

Les candidatures conformes aux critères mais qui ne pourront donner lieu à l'attribution immédiate d'une parcelle seront placées sur une liste d'attente. Les parcelles libérées leur seront attribuées dans l'ordre de la liste d'attente.

2. Information des lauréats et attribution des parcelles courant novembre 2019

La signature d'une convention entre le particulier et la Métropole actera la mise à disposition de la parcelle. **La répartition des parcelles entre les attributaires se fera par tirage au sort.** Le particulier devra également s'engager à se conformer aux dispositions de la charte des jardins des Bruyères, qui lui sera communiquée avant la signature de la convention.

3. [Trois séances collectives de formation et de préparation en janvier, février et mars 2020](#)

Ces trois séances auront pour objectif d'accompagner le démarrage de la première saison, et de permettre aux attributaires des parcelles individuelles de se rencontrer. **Il est fortement conseillé d'y participer.** Les modalités précises seront communiquées ultérieurement.

4. [Ouverture et mise en culture des parcelles en avril 2020](#)

Les premières plantations seront réalisées à cette période.

5. [Inauguration officielle du site en juin 2020](#)

Un week-end festif d'inauguration de l'ensemble du Parc des Bruyères sera organisé en juin 2020. La présence et la participation de l'ensemble des jardiniers sont vivement souhaitées.

NOTA : Les informations que la Métropole Rouen Normandie est amenée à recueillir proviennent de la communication volontaire des candidats à l'attribution de parcelles individuelles au sein du futur parc des bruyères lors de la saisie du formulaire (en ligne ou sur papier) de participation. Toutes les données demandées sont obligatoires et nécessaires au traitement de la demande.

La Métropole Rouen Normandie s'engage à ce que la collecte et le traitement des données à caractère personnel, effectués à partir du présent formulaire soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 27 avril 2016 mis en application le 25 mai 2018.

Les informations recueillies le sont uniquement au profit de la Métropole Rouen Normandie et ne seront utilisées que dans le cadre de l'opération précitée par la Direction Adjointe de l'Éducation à l'Environnement et aux Pratiques Durables.

Les données liées à votre candidature seront conservées durant 1 an pour les candidats non retenus et jusqu'à restitution de la parcelle pour les candidats retenus.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen dit RGPD et aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, rectification, limitation ou suppression de vos données.

Ces demandes doivent être adressées par mail (dpo@metropole-rouen-normandie.fr) ou par écrit (Métropole Rouen Normandie – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - Le 108 – 108 allée François Mitterrand – CS 50589 – 76006 ROUEN CEDEX), signées et accompagnées d'une copie d'un titre d'identité (qui sera détruite après vérification). »

Pour présenter votre candidature à l'attribution d'une parcelle individuelle du futur Jardin des Bruyères, veuillez retourner le présent dossier complété à jardinage.durable@metropole-rouen-normandie.fr ou par courrier à Métropole Rouen Normandie – « Opération les jardins des Bruyères » – 108 allée François Mitterrand – CS 50589- 76006 ROUEN CEDEX

VOS COORDONNEES

Nom :

Prénom :

Age :

Sexe : Homme Femme

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Adresse courriel (*fortement conseillé : la plupart des informations concernant la vie du site seront diffusées par ce biais*) :

.....

Vous résidez en :

Habitat collectif Habitat individuel avec jardin Habitat individuel sans jardin

LE JARDINAGE ET VOUS

Cultivez-vous actuellement un jardin ? OUI NON

Si oui, précisez s'il s'agit d'un :

Jardin particulier, à votre domicile

Jardin particulier, chez un proche (précisez) :

Jardin ouvrier / familial (précisez) :

Jardin partagé (précisez) :

Autre (précisez) :

